





Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de juin 2014, totalisant 48 975.43\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 23 à 26, totalisant 7064.37\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois juin 2014.

Réf : selon les données du logiciel municipal (PG Megagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

**NO-14-101**

**PROLONGATION DE DÉLAI  
POUR LE RÈGLEMENT 150-MRC**

**Attendu que** le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

**Attendu que** le règlement 150 de la MRC des Appalaches, intégrant l'ensemble de la décision 373059 de la Commission de protection du territoire agricole relative à une demande à portée collective, est entré en vigueur le 11 février 2014;

**Attendu que** selon l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit adopter dans les six (6) mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé, tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le règlement 150 de la MRC des Appalaches, soit avant le 11 août 2014;

**Attendu que** la MRC des Appalaches est responsable de la rédaction des règlements d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

**Attendu que** la MRC des Appalaches est également responsable de la rédaction des règlements d'urbanisme pour les autres municipalités de la MRC, sauf pour la ville de Thetford Mines, soit un total de 18 municipalités;

**Attendu que** l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au ministre de prolonger le délai fixé par la loi, suite à une demande faite par la municipalité;

**Attendu qu'**il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre;

**En conséquence** il est proposé par CLAUDE BLAIS, appuyé par CAROLINE JACQUES et résolu à l'unanimité :

**Que** la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec de prolonger le délai de six (6)





PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
APPUYÉ PAR : CAROLINE JACQUES  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la séance ordinaire du 4 août soit reportée au 11 août à 20 heures à cause des vacances.

**NO-14-108 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT  
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de conseil acceptent que le bureau soit fermé du 18 juillet 2014 au 3 août 2014 inclusivement pour la période des vacances.

ADOPTE

**NO-14-109 VARIA**

Remerciement au comité du Festival St-Adrien en fête pour cette belle édition et merci aussi au travail des bénévoles au cours de cet évènement.

**NO-14-110 PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les contribuables assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

**NO-14-111 LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 38.

ADOPTE

---

Jessika Lacombe  
Mairesse

---

Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.